

Le tribunal statuant publiquement, par jugement contradictoire rendu par mise à disposition au greffe, en premier ressort :

N° F
Mir

JUGEMENT

Le tribunal judiciaire de Nîmes, 1ère Chambre Civile, a dans l'affaire opposant :

[REDACTED]
de NIMES, avocats postulant, et par Me Rémy JOSSEAUME, avocat au barreau de PARIS, avocat plaidant

à :

Prononce la résolution judiciaire de la vente du véhicule VOLKSWAGEN COMBI immatriculé [REDACTED] intervenue entre Monsieur [REDACTED] et Madame [REDACTED] le 23 juillet 2020,

Condamne Monsieur [REDACTED] à reprendre à ses frais possession du véhicule en tout lieu désigné par Madame [REDACTED] et ce

Fixe au montant de 100, 00 euros la somme au paiement de laquelle sera condamné Monsieur [REDACTED] par jour de retard à reprendre à ses frais possession du véhicule, à compter de la signification du présent jugement,

Condamne Monsieur [REDACTED] à restituer le prix de vente du véhicule soit la somme de 30.500 euros à Madame [REDACTED] majoré de 168, 76 euros au titre des taxes de carte grise et ce, au taux d'intérêt légal à compter du 9 décembre 2020, date de la première mise en demeure,

Rejette l'ensemble des demandes en condamnation formée par Madame [REDACTED]

Condamne [REDACTED] à payer à Ma [REDACTED] la somme de 1086,90 euros à titre de remboursement des frais d'assurance du véhicule et la somme de 1280,33 euros au titre des intérêts de l'emprunt souscrit aux fins d'acquisition du véhicule,

Condamne Monsieur [REDACTED] à payer à [REDACTED] la somme de 3 000, 00 euros au titre des dispositions de l'article 700 du code de procédure civile,